

REPUBLIQUE FRANCAISE  
\_\_\_\_\_  
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
\_\_\_\_\_  
Mairie d'AVIGNON  
\_\_\_\_\_  
DIRECTION DES AFFAIRES  
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
\_\_\_\_\_  
Séance publique du : 20 DÉCEMBRE 2025

**ETAIENT PRESENT(E)S :**

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUUM, M. Paul-Roger GONTARD, M. Fabrice TOCABENS, Mme Zinèbe HADDAOUI, M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO, Mme Frédérique CORCORAL, M. Sébastien GIORGIS, Mme Isabelle LABROT, M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL, M. Jean-Marc BLUY, Mme Nathalie GAILLARDET, M. Eric DESHAYES, Mme Isabelle PORTEFAIX, M. Kader BELHADJ, Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMEIERE, Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE, Mme Lilou QUENNESSON, Mme Joanne TEXTORIS, Mme Marie-Anne BERTRAND, M. Arnaud PETITBOULANGER, Mme Sylvie MAZZITELLI, M. Christian ROCCI, Mme Laurence ABEL RODET, M. Bernard AUTHEMAN, Mme Kamila BOUHASSANE, Mme Anne-Sophie RIGAULT, M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOARD, Mme Murielle MAGDELEINE, M. Jean-Pierre CERVANTES, Mme Annie ROSENBLATT, M. Mouloud REZOUALI, Mme Christine LAGRANGE, M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE

**ETAIENT REPRESENTE(E)S :**

Mme Laure MINSEN par M. Joël PEYRE  
Mme Anne-Catherine LEPAGE par M. Julien DE BENITO  
M. Cyril BEYNET par Mme Lilou QUENNESSON  
M. Bernard HOKMAYAN par Mme Amy MAZARI ALLEL  
Mme Françoise LICHIERE par Mme Zinèbe HADDAOUI  
M. Thierry VALLEJOS par Mme Marie-Anne BERTRAND  
Mme Annick WALDER par M. Claude NAHOUUM  
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par Mme Murielle MAGDELEINE  
Mme Carole MONTAGNAC par M. Arnaud RENOARD

**ETAIENT ABSENT(E)S :**

Mme Ghislaine PERSIA  
Mme Martine BAREL  
Mme Catherine GAY

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

# AVIGNON

## Ville d'exception

### CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DÉCEMBRE 2025

**11**

**FINANCES : Garantie d'emprunt sollicitée à hauteur de 50 % par Avignon tourisme relative à un prêt dans le cadre de la création du nouveau parcours de visite du Palais des Papes.**

**M. PEYRE**

**Mes chères Collègues, mes chers Collègues,**

La SPL Avignon Tourisme a conçu un nouveau parcours de visite du Palais des papes, qu'il est prévu de finaliser en avril 2026. Le coût prévisionnel de ce parcours s'élève à 2.4 M€, la moitié étant autofinancée. Pour le reste du financement, recourir à l'emprunt sera nécessaire.

C'est dans ce contexte que la Ville d'Avignon a été sollicitée par Avignon Tourisme pour accorder sa garantie d'emprunt à hauteur de 50% du montant d'un emprunt qui reste à conclure auprès de la Caisse d'Epargne (CEPAC) pour un montant de 600 000€.

Les caractéristiques de cet emprunt suivent :

Montant : 600 000 €

Durée : 5 ans

Taux fixe : 3.31%

Amortissement du capital : progressif

Périodicité des échéances : trimestrielle

Base de calcul des intérêts : 30/360

Ce sont les caractéristiques, ci-dessus exposées, qui emportent accord de la Ville d'Avignon pour se porter garant, sous réserve que le contrat de prêt considéré soit conclu (décision favorable du comité de la banque obtenu par Avignon Tourisme et version signée du contrat transmise à la Ville d'Avignon ainsi que le tableau d'amortissement définitif) ; sachant qu'il est proposé que la Ville d'Avignon en garantisse 50%.

**Vu le code général des collectivités territoriales** et notamment les articles L. 2121-29, L. 2252-1, L. 2252-2 et D. 1511-35,

**Vu le code civil et notamment l'article 2298,**

Vu la proposition commerciale de la Caisse d'Epargne, en date du 05/11/2025 pour Avignon Tourisme (ci-après l'emprunteur »), annexée à la présente délibération,  
Vu la Commission de Contrôle Financier en date du 4 novembre 2025.

**Considérant l'avis favorable de la ou des :**

Commission Administration générale, finances et personnel

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

**- ACCORDE** sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement du prêt d'un montant total de **600 000 €**, qui reste à conclure, pour lequel Avignon Tourisme a reçu la proposition commerciale de la Caisse d'Epargne, sus visée selon les caractéristiques financières ci-après : Montant : 600 000 € ; Durée : 5 ans ; Taux fixe : 3.31% ; Périodicité des échéances : trimestrielle ; Base de calcul des intérêts : 30/360. Cette garantie est accordée sous réserve de la transmission du contrat de prêt signé par les cocontractants, conforme à la proposition commerciale sus visée, et du tableau d'amortissement définitif. Ce prêt, s'il est conclu, financera l'opération « nouveau parcours de visite du Palais des papes ». Cet accord, émis sous les réserves précitées, vaut pour le remboursement de toutes les sommes dues, principal, intérêts de retard, indemnités, frais accessoires ;

**- VALIDE** les dispositions ci-après :

- la garantie de la Ville d'Avignon est accordée pour la durée totale du prêt, et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité et notamment en principal, intérêts de retard, indemnités et frais accessoires,
- au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles, la Ville d'Avignon effectuera le paiement en lieu et place, sur simple notification de la banque, par lettre recommandée, sans renoncer au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires au règlement,
- la Ville d'Avignon s'engage pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt ;

**- AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

M. Claude NAHOUUM, M. Sébastien GIORGIS, M. Marc SIMELIERE, Mme Joanne TEXTORIS, M. Bernard HOKMAYAN, M. Bernard AUTHEMAN, Mme Anne-Sophie RIGAULT, Mme Annie ROSENBLATT et ne prennent pas part au vote

Le Maire

Mme Cécile HELLE

Le Secrétaire de Séance

Mme Marie-Anne BERTRAND



**PARVENU A LA PREFECTURE LE 22/12/2025**

**ACTE PUBLIE LE 08/01/2026**

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :